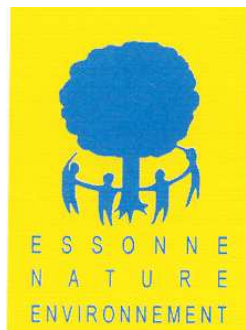


Le PLU et ses conséquences sur les inondations



L'ASSOCIATION MIEUX VIVRE AUX
BAS COUDRAY - BAS VIGNONS

Corbeil-Essonnes

Vous convie à une réunion d'information sur
**LE PLU ET SES CONSÉQUENCES
SUR LES INONDATIONS**

JEUDI 22 SEPTEMBRE 19H
ESPACE CARNOT
75 AVENUE CARNOT

Animée par M. Jean Pierre Moulin
Président Essonne Nature Environnement

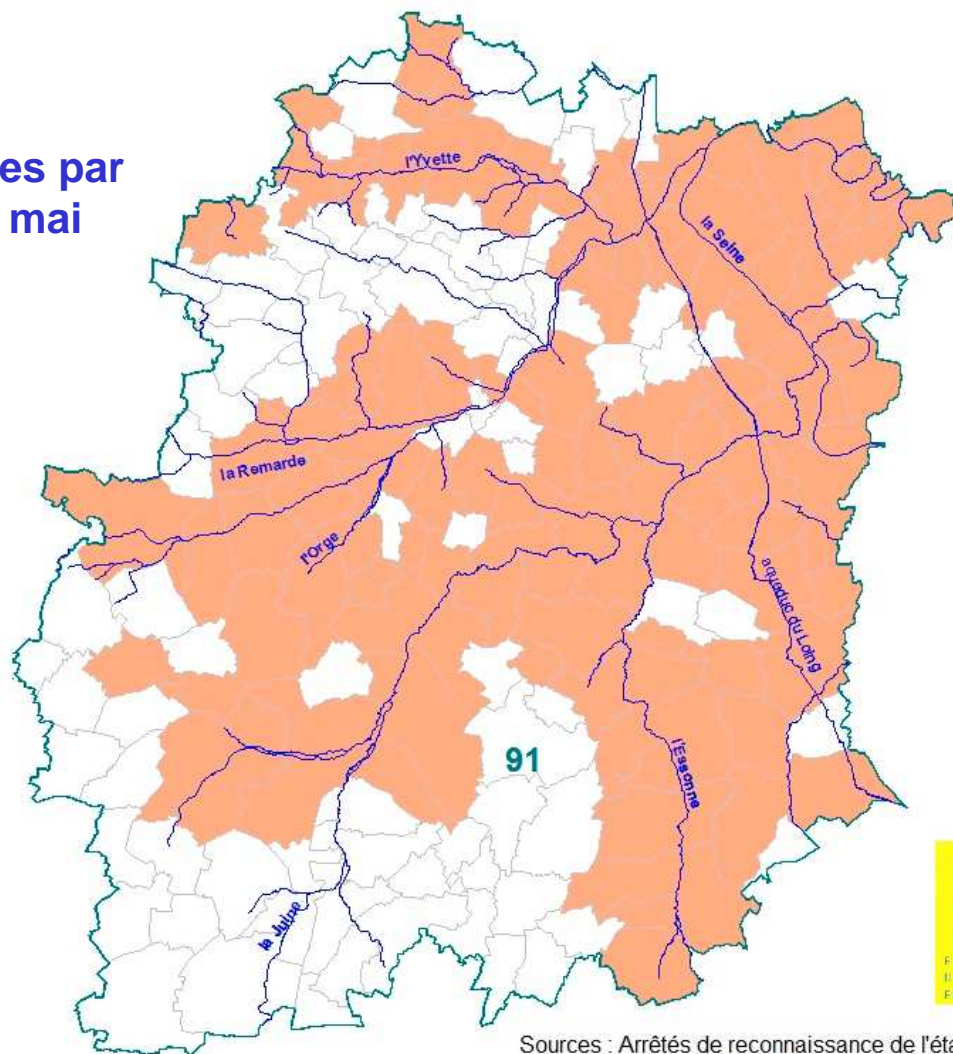
VENEZ NOMBREUX

Plus d'informations : mvbav91100@gmail.com

Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

En Essonne, 115 communes touchées par les inondations de mai 2016



Sources : Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (JO des 9 et 16/06/16)

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

Les inondations en Essonne



Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

Les inondations en Essonne



Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

Les inondations en Essonne



Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

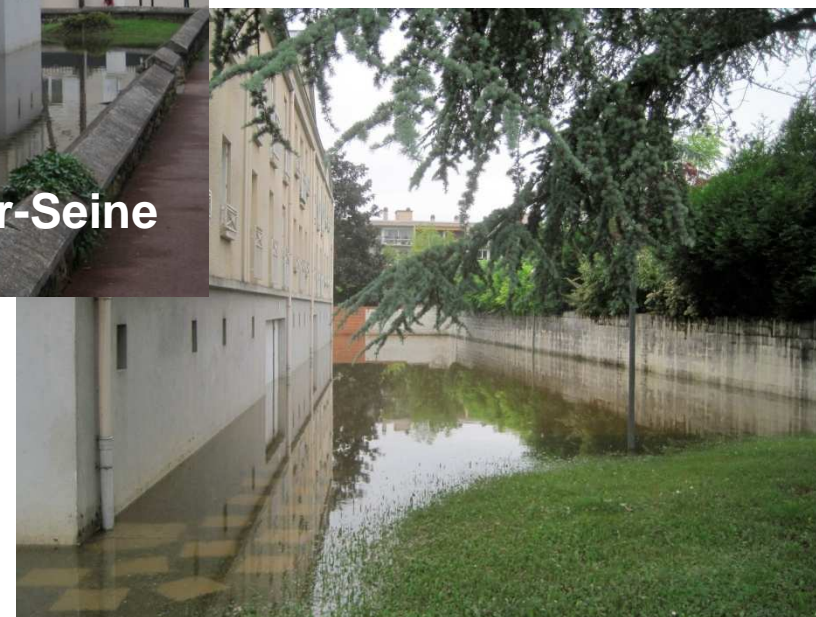
Les inondations en Essonne



Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

Les inondations en Essonne



Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

La situation en Ile-de-France

Répartition des espaces dédiés à l'habitat (ha) en zone inondable par département

	Zone inondable	Habitat	%	Dont habitat individuel	%	Dont habitat collectif	%
Paris	1 160,8	341,0	29,4	0,6	0,1	340,4	29,3
Hauts-de-Seine	2 189,7	679,9	31,0	208,2	9,5	471,7	21,5
Seine-Saint-Denis	688,6	263,5	38,3	228,1	33,1	35,4	5,1
Val-de-Mame	4 166,3	1 650,4	39,6	1 149,1	27,6	501,3	12,0
Petite couronne	8 205,4	2 934,8	35,8	1 585,9	19,3	1 348,9	16,4
Seine-et-Marne	24 361,6	1 347,4	5,5	1 131,8	4,6	215,6	0,9
Yvelines	7 096,7	699,2	9,9	608,0	8,6	91,2	1,3
Essonne	3 584,9	794,2	22,2	630,8	17,6	163,4	4,6
Val-d'Oise	2 980,8	261,6	8,8	244,9	8,2	16,7	0,6
Grande couronne	38 024,0	3 102,5	8,2	2 615,6	6,9	486,9	1,3
Ile-de-France	46 229,4	6 037,2	13,1	4 201,5	9,1	1 835,7	4,0

Source : Mos 2008 – IAU IdF.

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

La situation en Ile-de-France

Estimations des populations exposées aux zones inondables,
par départements et par grands types d'habitat

	Population totale	Population exposée	%	Habitat individuel	%	Habitat collectif	%	Autres	%
Paris	2 181 371	157 460	7,2	60	0,0	147 100	93,4	10 300	6,5
Hauts-de-Seine	1 536 100	200 700	13,1	16 100	8,0	176 300	87,8	8 300	4,1
Seine-Saint-Denis	1 491 970	27 300	1,8	12 600	46,2	13 800	50,5	900	3,3
Val-de-Marne	1 298 340	251 000	19,3	77 400	30,8	165 900	66,1	7 700	3,1
Seine-et-Marne	1 273 488	66 700	5,2	36 300	54,4	29 100	43,6	1 300	1,9
Yvelines	1 395 804	45 000	3,2	22 500	50,0	20 800	46,2	1 700	3,8
Essonne	1 198 273	69 700	5,8	30 300	43,5	36 400	52,2	3 000	4,3
Val-d'Oise	1 157 052	10 440	0,9	7 900	75,7	2 300	22,0	240	2,3
Île-de-France	11 532 398	828 100	7,2	203 000	24,5	591 600	71,4	33 500	4,0

Source : RGP 2006, Densimos – Exploitation IAU idF.

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

Observations d'ordre général

- L'activité humaine aggrave le risque d'inondation : activités, voiries, remembrement agricole, déforestation avec pour conséquences l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux de pluie.
- Sur les cours d'eau, les aménagements tels que ponts, enrochements et le défaut chronique d'entretien de la part des riverains, aggravent le risque.

A noter aussi :

- Les inondations de plaine. La rivière sort de son lit lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.
- Les inondations par remontée de nappe.

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

Principe du risque débordement de cours d'eau

Aléa FORT

Fort - U :

- **Terrains inconstructibles**
- Extensions modérées de bâtiments existants autorisées
- Adaptations possibles en centre urbain dense

Fort - NU :

- **Pas d'extension d'urbanisation**
- Terrains inconstructibles
- Extensions modérées de bâtiments existants autorisées

Aléa MODERE

Modéré - U :

- **Constructibles sous conditions** (planchers à PHE + 30 cm)
- Pas d'établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable.

Modéré - NU :

- **Pas d'extension d'urbanisation**
- Terrains inconstructibles sauf bâtiments agricoles jusqu'à 600 m²
- Extensions modérées de bâtiments existants autorisées.

Aléa RESIDUEL

Résiduel - U :

- **Constructibles sous conditions** (planchers à TN+50 cm)
- Pas d'établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable

Résiduel - NU :

- **Pas d'extension d'urbanisation**
- Terrains inconstructibles sauf bâtiments agricoles jusqu'à 600 m² et logements agricoles jusqu'à 200 m²
- Extensions modérées de bâtiments existants autorisées

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

- La prévention des risques dans les différentes pièces du PLU

1/ Rapport de présentation

Les risques doivent être exposés ainsi que les motifs de délimitation des secteurs concernés (en référence à la loi ENE - Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010).

2/ Le PADD - Plan d'Aménagement et de Développement Durable -

Le PADD reste un document d'ordre général, il n'a pas vocation à traiter les risques naturels mais la cohérence doit être assurée au niveau du rapport de présentation.

Le PLU et ses conséquences sur les inondations

- La prévention des risques dans les différentes pièces du PLU

3/ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

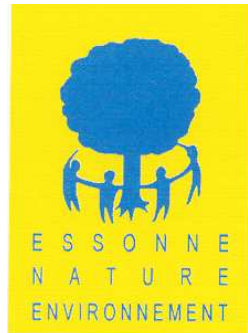
Les OAP doivent être en cohérence avec le rapport de présentation et la question des risques.

4/ Le règlement

Description des articles suivant les prescriptions émises par le GRIDAUH

Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit sur l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Le PLU et ses conséquences sur les inondations



Corbeil-Essonnes le 22 septembre 2016

LE MAGAZINE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ILE-DE-FRANCE

LiAison



#n°173
Octobre
Novembre 2016

